

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/027/2007 – ÉFAI
10 juillet 2007

AU 180/07

Peine de mort

ARABIE SAOUDITE

Halemma Nissa Cader (f), ressortissante de Sri Lanka
Naushad (h), ressortissant indien, son mari
KMS Bandaranaike (h), ressortissant de Sri Lanka

Les trois personnes nommées ci-dessus, ressortissantes de l'Inde et de Sri Lanka, ont été condamnées à la peine capitale pour le rôle qu'elles auraient joué dans un vol à main armée, au cours duquel elles auraient tué une femme, chez elle, à Djedda, en novembre 2005. Elles n'ont jamais bénéficié des services d'un avocat, pas même pendant leur procès, et Amnesty International a de bonnes raisons de penser qu'elles ont « avoué » sous la contrainte.

Halemma Nissa Cader, mère d'un jeune enfant, son époux Naushad et KMS Bandaranaike auraient été condamnés sur la base de leurs « aveux », semble-t-il, qui leur auraient été arrachés par la contrainte lors des interrogatoires de la police. Ils n'ont jamais pu consulter un avocat, ni en détention, ni à aucun autre stade de la procédure judiciaire. Selon les informations recueillies, leur dossier va à présent être examiné en appel, toutefois, ils ne sont toujours pas représentés par un avocat. L'inquiétude d'Amnesty International est d'autant plus vive que les procédures de recours se déroulent dans le secret, et que ces personnes risqueraient d'être exécutées de façon imminente si leur peine venait à être confirmée en appel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Arabie saoudite, un grand nombre d'infractions sont passibles de la peine capitale. Les procès se déroulent souvent à huis clos et les normes d'équité les plus élémentaires ne sont pas respectées.

Il n'est normalement pas permis aux prévenus d'être officiellement représentés par un avocat et, dans de nombreux cas, ceux-ci ne sont pas informés de l'évolution des procédures dont ils font l'objet. Il arrive que leur condamnation repose uniquement sur des « aveux » obtenus par la contrainte, la torture ou la ruse. Ces derniers temps, le nombre d'exécutions a fortement augmenté. Les autorités ont exécuté au moins 103 condamnés depuis le début de l'année, un chiffre qui pourrait être bien en deçà de la réalité.

La méthode généralement employée est la décapitation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites reconnaître que les autorités ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale ;
- priez le roi de commuer les condamnations à mort prononcées contre KMS Bandaranaike, Naushad et Halemma Nissa Cader, si celles-ci venaient à être confirmées en appel ;
- appelez les autorités à veiller à ce que KMS Bandaranaike, Naushad et Halemma Nissa Cader soient autorisés à consulter des avocats de leur choix en vue de présenter leur recours, et à ce qu'ils puissent réellement exercer leurs droits de se défendre et de faire appel de leur condamnation à mort dans le cadre d'une procédure transparente ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter les normes internationales d'équité relatives aux affaires de crimes passibles de la peine capitale, en particulier les dispositions énoncées dans les Garanties des Nations unies pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, qui garantissent une défense adéquate et un droit de recours, et interdisent l'application de la peine capitale lorsque les preuves retenues contre l'accusé laissent la place à une autre interprétation des faits.

APPELS À :

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints),
le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :
King Abdallah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty The King
Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite
Fax : (via le ministère de l'Intérieur) +966 1 403 1185
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
P.O. Box 2933
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite
Fax : +966 1 403 1185
Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :
His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124
Arabie saoudite
Fax : +966 1 403 0645
Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

COPIES À :

Président de la Commission des Droits humains :
Mr Turki bin Khaled Al-Sudairy
Président
Human Rights Commission
PO Box 58889, Riyadh 11515
King Fahad Road, Building No.373
Riyadh
Arabie saoudite
Fax : +966 1 4612061

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 21 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.